

1	LE HAVRE Club	1	POULE 1
2	ENTENTE NORD 76 (Saint Nicolas d'Aliermont)	2	
3	ENTENTE AVRANCHES ISIGNY LE BUAT (Avranches)	3	
4	ENTENTE ALENCON SG	4	
5	ASPTT SAINT LO	1	POULE 2
6	ENTENTE SEINE EURE (Gaillon)	2	
7	CERISY COUTANCES	3	
8	ENTENTE FEMININ 14 (Colombelles)	4	
9	OCTEVILLE/MER	1	POULE 3
10	ASL CAEN CHEMIN VERT	2	
11	LISIEUX	3	
12	YVETOT	4	
13	LITTRY	1	POULE 4
14	CESAIRE LEVILLAIN	2	
15	FALAISE PUTANGES (Putanges)	3	
16	STADE VERNOLIEN	4	
17	BOLBEC	1	POULE 5
18	PL OCTEVILLE	2	
19	FLERS	3	
20	CARENTAN	4	
21	ENTENTE TERRE ET MER (Bréhal)	1	POULE 6
22	TOURLAVILLE	2	
23	SAINT SEBASTIEN	3	
24	DEAUVILLE	4	
25	ENTENTE BERNAY RUGLES (Bernay)	1	POULE 7
26	GOURNAY	2	
27	ENTENTE GRAND ROUEN (Le Buquet)	3	
28	CERCLE ASSOCIATIF AIGLON HB	4	

**2 - Qualifications**

3 journées pour qualifier les équipes au niveau Excellence régional

Q1: 1/4 et 2/3 - Q2: 3/1 et 4/2 - Q3: 1/2 et 3/4

Les 7 premières + Les 5 meilleures deuxièmes sont qualifiées. Les autres sont reversées aux comités	
Equipe 1ère Poule 1	
Equipe 2nde Poule 1	
E3P1	
E4P1	
E1P2	
E2P2	
E3P2	
E4P2	
E1P3	
E2P3	
E3P3	
E4P3	
E1P4	
E2P4	
E3P4	
E4P4	
E1P5	
E4P5	
E3P5	
E4P5	
E1P6	
E2P6	
E3P6	
E4P6	
E1P7	
E2P7	
E3P7	
E4P7	

**3 - Saison régulière**

2 poule de 6

10 journées en matchs Aller/Retour

A l'issue de cette phase les trois premières des deux poules seront regroupées dans une même poule pour jouer le titre Excellence et les trois dernières en poule Honneur.

**4 - Playoffs / Playdowns**

2 poules de 6

5 journées en matchs Aller

les 3 premiers en PO Excellence = Titre Excellence  
les 3 derniers en PD Honneur = Titre Honneur

**Règlement sur les classements :**

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles.
- 2) Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1.
- 3) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 4) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 5) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 2) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculée au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 4) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée (club porteur).